

Décision

Générale

colonial

Décision n° 43-345-1925 Congé.

n° 43-345-1925

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 345 du 31/08/1925

Date de publication
14 août 1925

Date du numéro
31 août 1925

TEXTE INTÉGRAL

un congé de convalescence de quatre-vingt-dix jours, dont trente avec deimi-solde sans indemnité de thalers et soixante sans solde ni indemnité de thalers est accordé au garde de 2e classe Foureh Issa, Mle 374.